



Liste de contrôle

Voyager avec les appareils CPAP

- Au besoin: vérifier avant de réserver, que la compagnie aérienne choisie autorise l'utilisation d'appareils CPAP à bord.
Certaines compagnies acceptent les appareils CPAP à bord. Les autres demandent qu'ils soient placés dans les bagages enregistrés en soute. Une seule nuit sans appareil CPAP, par exemple lors d'un vol longcourrier, ne pose généralement pas de problème majeur, dans la mesure où l'appareil est utilisé correctement le reste du temps. Il est néanmoins souhaitable de le transporter en bagage cabine, pour prévenir les pertes de bagages.
- Demander un certificat de douane à la Ligue pulmonaire cantonale pour l'appareil, afin d'éviter les droits de douane.
- Vérifier quel type de prise électrique est utilisé dans le pays de destination et s'assurer d'avoir l'adaptateur correspondant. Vérifier éventuellement si une rallonge électrique est nécessaire sur le lieu de séjour.
- En cas de voyage avec un camping-car ou une péniche ou appareils semblables: me munir d'un onduleur adapté (convertisseur CC/CA).

